

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
sur la commune de FOUCHERES**

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- \* du code de l'environnement,
- \* de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2018-078 du 9 mai 2018

**UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE  
AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :**

**NATURE DE L'INSTALLATION :** exploitation d'une déchetterie intercommunale (mise en conformité et extension)

**RUBRIQUE(S) :** rubrique n° 2710-2b (enregistrement): Installation de collecte de déchets non dangereux

**DEMANDEUR :** Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne – 6 Rue Danton – 89690 CHEROY

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** Commune de Fouchères – Lieudit « Le Raiage du Cognot » RD 369 – Parcelle 43 Section YT

**DUREE DE LA CONSULTATION :** quatre semaines, du lundi 4 juin 2018 au lundi 2 juillet 2018 inclus.

**LE DOSSIER EST DEPOSE A LA MAIRIE DE FOUCHERES** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au préfet de l'Yonne (Bureau de l'environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr](mailto:pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr)

A l'issue de la procédure le préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.